

Le PRÉSIDENT : Ces raisons pourraient raisonnablement être données dans un débat, n'est-ce pas? Vous en auriez l'occasion alors. Cependant, c'est au Comité à se prononcer. J'estime que ce serait là la bonne façon de procéder.

M. GIBSON : Monsieur le président, nous aurions quelque chose à discuter maintenant, si M. Harkness nous exposait brièvement ses motifs.

Le PRÉSIDENT : Cela vous va-t-il, messieurs?

M. REID : Je voudrais savoir, monsieur le président, si le rapport a été adopté par le Parlement ou s'il n'a été que déposé, ce qui est bien différent. Plusieurs membres peuvent bien n'être pas au courant alors que d'autres le sont. Très souvent, un rapport est déposé à la Chambre et on l'oublie sur la table. Je me demande si le parlement a adopté le rapport.

Le PRÉSIDENT : Oui. Les deux chambres l'ont adopté. Le Comité permet-il à M. Harkness d'exposer brièvement les motifs qui inspirent sa proposition?

Adopté.

M. HARKNESS : Monsieur le président, trois raisons me portent à faire cette proposition : il y a d'abord la question des privilèges du Parlement et de notre Comité mixte. J'estime que l'on a porté atteinte à nos privilèges du fait que certaines de nos recommandations comprises dans l'avis de motion n'ont pas été exécutées.

Deuxièmement, je considère que notre Comité a pour tâche principale de se renseigner sur l'administration de la Division des Affaires indiennes et de s'assurer que les vacances sont comblées par les candidats les plus compétents, et que toutes les nominations à cette Division soient faites conformément à nos recommandations et le plus tôt possible, ce qui, je crois, n'a pas encore été fait.

Troisièmement, — il s'agit ici du moral des Indiens — de nous assurer qu'ils sont persuadés que notre Comité s'enquiert minutieusement de l'administration de la Division des Affaires indiennes; qu'ils ne doutent pas que le travail est accompli par notre Comité. J'estime que cela est particulièrement nécessaire, étant donné que j'ai fait à la Chambre des communes quelques remarques auxquelles a répondu l'hon. M. Glen, hier. On a donné une certaine publicité à cette affaire; et je pense que, pour rassurer les Indiens, il y aurait lieu d'étudier à fond cette question qui a été soulevée alors. J'ai dit alors qu'on cherchait à imposer la nomination d'un surintendant général des agences, chose que je désapprouvais. En réponse, M. Glen a nié cette assertion, et en ce faisant il a jugé—

Le PRÉSIDENT : Je ne veux pas vous interrompre, mais je sais que vous voulez être juste...

M. HARKNESS : Je veux certainement être juste; c'est pourquoi j'ai déposé mon avis de motion. J'aurai fini dans une demi-minute.

M. FARQUHAR : Je ne vois pas pourquoi M. Harkness ne pourrait pas continuer son explication.

M. HARKNESS : Dans sa réponse, M. Glen a jugé bon de blâmer la Commission du service civil et un bureau d'appel pour avoir rejeté la nomination de celui que le département voulait nommer ou qu'il avait recommandé pour le poste. Je trouve incroyable que l'on puisse critiquer ces organismes pour avoir rempli les fonctions qui sont censées leur avoir été assignées, et il me semble que le délai de dix-huit mois apporté à la nomination à ce poste important